



Déclaration du SNUipp-FSU des Côtes-d'Armor  
CAPD du 1er mars 2016

Madame la directrice académique,

Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD

Le SNUipp-FSU 22 souhaite d'abord remercier les personnels des services de la direction académique qui ont travaillé à cette première phase du mouvement.

Tout comme les années précédentes depuis sa suppression, nous réaffirmons notre refus de l'impossibilité dont vous nous faites part d'une seconde saisie de vœux pour les enseignants restés sans affectation. Nous avons indiqué à plusieurs reprises l'existence de cette possibilité dans d'autres départements.

Nos collègues en sont réduits à écrire aux services pour préciser ou réajuster leurs souhaits en phase d'ajustement. Et nous savons bien que vos services examinent ces courriers pour affecter au mieux, en fonction du barème et des règles précédemment établies. Pourquoi alors ne pas automatiser cette opération après publication des postes restés vacants et des rattachements principaux des postes fractionnés créés en seconde phase ? Il est incompréhensible pour nos collègues et pour nous que le recteur ou vous-même ayez refusé de rétablir la possibilité d'une seconde saisie de vœux. Pourquoi refuser de faire gagner du temps à tout le monde, et de rendre les opérations d'affectation totalement transparentes aux yeux des participants ?

Nous le répéterons aussi : la nomination sur certains postes particuliers, sans respect du barème, et qui plus est avec la délivrance d'avis "favorable" ou "très favorable", ne sera jamais acceptable pour les délégués du personnel du SNUipp-FSU.

Nous l'avons déjà affirmé. Soit un collègue dispose des pré requis pour occuper un poste, soit il ne les a pas. Le barème est pour la profession l'unique garantie de transparence et d'équité pour toutes et tous.

Par ailleurs, des avis rendus cette année sont incompréhensibles pour certains de nos collègues. Par exemple, sur l'incapacité à exercer une fonction pratiquée pendant plusieurs années... Ou bien encore un avis empêchant une réaffectation après un entretien portant sur un seul champ d'intervention du poste, la mission principale telle que mentionnée dans la fiche et définie par l'IEN n'ayant pas été abordée dans la discussion. Ces exemples finissent toujours par être connus des collègues, et éveillent des doutes certains dans notre profession sur cette modalité d'attribution de postes.

Il nous faut répéter qu'à la suite d'un groupe de travail au ministère demandé par l'intersyndicale sur le mouvement intra départemental, une note ministérielle a reconnu que le nombre de postes à profil tend à augmenter de manière importante.

Le SNUipp-FSU 22 vous demande donc de limiter sensiblement le nombre de postes à profil au prochain mouvement 2017, et a minima de supprimer les avis très favorables.

A propos des ineat et exeat, nous rappelons à votre attention que le taux de satisfaction aux permutations informatisées reste bien maigre cette année. Nous insisterons à nouveau sur la nécessité de favoriser de nouvelles mutations sur l'ensemble du territoire et d'intégrer un maximum de collègues, dans le respect du barème, afin de résoudre le plus grand nombre de situations difficiles ou douloureuses.

Procéder aux ineat nécessaires et en nombre suffisant dans le département est le premier moyen de parer au sous-nombre connu cette année et de pallier le phénomène du non-remplacement.

S'agissant du passage à la Hors Classe, nous répétons notre demande : nos collègues promouvables ne devraient pas être contraints de prendre une décision intangible avant la tenue de la CAPD.

Le SNUipp-FSU 22 continuera à œuvrer sans relâche à ce que le mouvement s'opère de la façon la plus équitable et la plus transparente possible, pour tous les personnels qui y participent. Un mouvement idéalement conçu pour que nos collègues exercent leur métier dans les conditions les plus favorables pour eux-mêmes, leurs élèves et pour le Service public d'Éducation.

Je vous remercie de votre attention.